

GROUPE DE TRAVAIL

SOCIETE

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Mercredi 22 octobre 2008

Monsieur PARENTY ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la seconde réunion du groupe « questions de société ». Il passe la parole à Monsieur DELBECQ pour ce thème relatif aux équipements et aux services.

Monsieur DELBECQ situe la notion d'équipement qui ne fait pas l'objet d'une définition juridique précise. Il indique que le SCOT peut également définir des grands projets d'équipements et de services nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

Il faut entendre les objectifs d'équilibres entre l'urbanisation et la desserte du transport collectif, l'équilibre social de l'habitat, ...

L'approche thématique de l'offre en service et équipements : Il s'agit de balayer les différents domaines pour évaluer le niveau d'équipement du Boulonnais, notamment par rapport aux moyennes départementales, régionales ou nationales.

En ce qui concerne l'offre sanitaire, il est clair que celle-ci est concentrée à Boulogne sur mer et sur les communes limitrophes. L'offre est plus importante sur la côte, mais également à La Capelle-les-Boulogne, Colembert, Desvres et Samer.

De manière générale, l'offre en médecins est beaucoup plus faible sur la Communauté de communes de Desvres. Elle est à peu près équivalente à la moyenne du Pas de Calais sur la Communauté de communes de Samer.

Il faut néanmoins souligner qu'il n'y a aucun spécialiste sur les deux communautés de communes, ceux-ci l'étant intégralement sur la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

L'offre sanitaire sur la Communauté d'agglomération du Boulonnais et sur l'ensemble du SCOT est supérieure à la moyenne du Pas-de-Calais.

Le centre hospitalier Duchenne, 440 places et la Clinique de la Côte d'Opale, 238 places rayonnent au-delà de l'agglomération. Il y a une grande disparité sur le territoire en ce qui concerne les structures d'accueil de la petite enfance. Cette offre se trouve essentiellement dans les communes les plus importantes. Il y a néanmoins une maison de la petite enfance et un relais assistantes maternelles à Samer.

En ce qui concerne l'accueil des personnes âgées, il y a 17 maisons de retraite, 8 foyers logements et une unité de soins longue durée. 1220 places sont recensées, toutes ces places ou presque sont occupées.

Y a-t-il suffisamment de places est une des questions posées, notamment dans un contexte de vieillissement de la population. Il y a plusieurs structures d'accueil pour personnes handicapées sur le territoire mais il est évident qu'il y a en la matière des manques, le taux d'équipements est d'ailleurs inférieur à celui du Pas-de-Calais et il manque une structure de soins pour les personnes lourdement handicapées.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes en difficultés, il y a un seul centre d'hébergement de réinsertion sociale pour les hommes, et celui consacré aux femmes se trouve à Marquise.

En ce qui concerne les structures pour personnes âgées, Monsieur COLOMBEL s'interroge sur le fait de savoir si il faut s'orienter vers de grandes structures où généralement les gens sont moins heureux, il est pour sa part plutôt favorable aux petites structures.

Monsieur PARENTY souligne qu'il faut également répartir l'offre sur l'ensemble du territoire.

Monsieur HERDUIN indique que le Conseil Général a mis sur pied un schéma gérontologique. Celui-ci met en avant le fait que le Boulonnais n'est pas le secteur le plus déshérité, or il est dit dans ce constat que les places d'hébergement pour les personnes âgées seraient saturées. Il apparaît donc que d'autres secteurs du département sont moins bien équipés.

Monsieur FASQUEL serait intéressé par un ratio par habitant en la matière.

Monsieur LELEU, qui réalise dans sa commune un béguinage, souhaiterait disposer de références en la matière.

A cet égard, Monsieur COLOMBEL indique que les béguinages ne sont pas des structures médicalisées, et donc ne posent pas de difficultés particulières pour leur mise en œuvre.

Monsieur FASQUEL indique qu'il faut également tenir compte du coût élevé de pension dans ces établissements qui limite la capacité des familles d'y recourir.

Monsieur PLOUVIN dit que pour ce type de service, il y a parfois des besoins évalués de manière statistique, mais pas forcément de demande.

Monsieur HERDUIN fait valoir que l'Etat va reporter l'accueil de la petite enfance vers les collectivités locales, qu'il faudra donc s'y préparer. Il pense notamment à ce qui concerne l'accueil des enfants de 2 à 3 ans.

Monsieur LELEU souligne qu'il a mis en place une halte-garderie. Il y a néanmoins 3 agents alors qu'il n'y a que quelques enfants présents, ce qui se traduit par un coût du service extrêmement élevé.

Monsieur PARENTY souligne qu'il ne faut pas vouloir avoir tous les équipements dans une commune surtout lorsqu'elle est petite, il vaut mieux regrouper ces équipements à un niveau de centralité.

Monsieur FASQUEL insiste sur l'importance de la formation pour les assistantes maternelles et indique qu'il serait bon de connaître le nombre d'assistantes maternelles par EPCI rapporté à la population.

Monsieur HERDUIN souligne néanmoins qu'il ne faut pas être drastique dans ces exigences de formation car sinon les assistantes maternelles fonctionneront « au noir ».

Mademoiselle TISON indique qu'il y a une alternative aux crèches particulièrement coûteuses que sont les micro crèches. Il y a alors beaucoup moins de contraintes mais un maximum de 10 enfants reçus, les équipements peuvent être beaucoup moins spécialisés, ce peut être par exemple une maison.

Monsieur COLOMBEL rappelle qu'à une époque les entreprises voulaient ouvrir des crèches pour leur personnel et étaient désireuses de vendre des places aux collectivités locales mais ces crèches n'ont pas vu le jour.

Monsieur FASQUEL indique que les équipements de ce type sont un facteur d'attractivité pour le territoire et notamment pour l'accueil des cadres.

Monsieur DELBECQ poursuit en ce qui concerne les équipements culturels et sportifs. Les trois-quarts des communes disposent d'au moins une installation sportive.

De manière générale, ce sont les plus importantes qui disposent du plus d'installations sportives, il faut néanmoins constater un déficit dans les communes du Portel et d'Equihen-Plage. A contrario, les communes de La Capelle-les-Boulogne, Wimille ou Neufchâtel-Hardelot comptent des installations sportives similaires à celles qu'on retrouve dans les centres urbains de Samer et Desvres.

Quoi qu'il en soit, le taux d'équipements sportifs pour 1.000 habitants sur le territoire du SCOT n'est que de 3,1, alors qu'il est de 3,4 à l'échelle du Pas de Calais et il est de 5,2 en France.

En matière d'équipements sportifs et culturels, il y a des équipements qui dépassent le cadre de la commune dans laquelle ils sont implantés, et qui ont donc un rayonnement supra communal.

A une question de Monsieur LABIT, il est précisé que le port de plaisance n'est pas recensé comme un équipement sportif.

Monsieur LABIT demande à ne pas oublier Nausicaà comme équipement de culture scientifique et technique. Il est précisé qu'il y a également Aréna, et la Maison de la Faïence de Desvres.

Monsieur LABIT indique que ces équipements culturels contribuent à l'attractivité du territoire.

Monsieur COLOMBEL souligne qu'il y a eu des progrès en la matière, notamment les interventions de la CAB en matière culturelle sur le territoire des communes.

Monsieur FASQUEL souhaiterait qu'en la matière, les niveaux d'équipements puissent être inventoriés en lien avec l'inventaire communal.

Monsieur COLOMBEL s'interroge sur le fait de savoir s'il faut faire quelques grands équipements culturels structurants ou s'il faut développer des petites salles dans l'ensemble des communes.

Monsieur COLOMBEL souligne que les aires d'accueil des gens du voyage sont également des équipements dont dispose le territoire.

Monsieur LABIT estime que l'on a réalisé trop d'équipements multi fonctions dans les communes. Le territoire est bien équipé en salles polyvalentes, mais celles-ci sont trop polyvalentes, et finalement ne permettent pas de bien faire chacune des utilisations différentes, il faut donc réfléchir à des salles plus orientées.

Il faut également s'interroger sur l'articulation des acteurs culturels du territoire avec les actions des communes, et il faut mettre aux normes les équipements culturels.

Monsieur DELBECQ présente les équipements scolaires, il y a 131 écoles maternelles et élémentaires, 15 collèges et 6 lycées sur le territoire. Il semble que l'équipement soit actuellement suffisant.

Il y a également des formations supérieures avec 4.216 étudiants en 2007/2008. Un débat s'instaure sur la question des effectifs dans l'enseignement primaire. En effet, dans certaines communes, il y a des périodes où celles-ci manquent de place dans ces écoles, et d'autres où des places sont excédentaires.

Monsieur PARENTY souligne qu'il est important en la matière de maîtriser les ouvertures à l'urbanisation. C'est en effet grâce à celles-ci que l'on peut réguler les arrivées d'enfants dans les écoles.

Monsieur BOLZAN indique que les communes sont confrontées à un gros problème de mise en conformité des écoles par rapport aux règles d'accessibilité.

Monsieur LABIT souhaite que l'on s'intéresse de manière poussée à l'option qui consisterait à développer fortement à l'économie résidentielle.

Il note encore que les besoins de services à la personne se développent et que les formations sur les territoires seraient en partie inadaptées.

S'agissant de l'économie résidentielle, Monsieur DELBECQ souligne que le territoire est néanmoins confronté à une difficulté qui est représentée par l'ensemble des protections qui constituent indéniablement une limite pour construire. Il aborde l'approche spécialisée de l'offre en services et équipements.

L'INSEE retient un niveau d'équipements des communes sur 36 articles qui correspond à des commerces ou à de l'artisanat. Ces commerçants ou artisans sont regroupés en 4 catégories : la gamme de base, la gamme de proximité, la gamme supérieure, la gamme intermédiaire.

Boulogne Développement a appliqué cette gamme aux territoires du SCOT. Il en ressort un littoral bien équipé dans l'ensemble, et des pôles de Desvres et de Samer qui se démarquent nettement de l'espace rural.

Il souligne encore qu'il recherche des chiffres sur le niveau de l'administration du territoire, sur la concentration des services marchands et sur les fermetures des services publics.

En ce qui concerne ces services, qu'ils soient publics ou privés, il cite un extrait du livre « La France à 20 minutes » : à la logique de proximité maximale pour tous s'oppose de plus en plus celle de la concentration des moyens privilégiant un nombre réduit de sites plus stratégiques par ce que plus fréquentés, et donc mieux dotés. Mais c'est là où il y a contradiction, il y a concentration accrue dans l'espace des biens et des services, mais parallèlement un étalement des populations alors même qu'il n'y a pas d'évolution significative de la démographie. Tout ceci a une conséquence directe sur l'accroissement des déplacements, la distance moyenne entre le lieu de domicile et celui du travail est de l'ordre de 15 kilomètres, en progression de plus de 50% en une quinzaine d'années. La part des déplacements consacrée à la consommation, aux loisirs est en croissance continue depuis une génération. Les moments de la journée où le volume des déplacements progresse le plus vite sont les heures creuses de la matinée et de l'après-midi, et un nombre croissant de foyers disposent de deux voitures ou plus.

En ce qui concerne les données de déplacement, l'enquête ménages dont les résultats parviendront prochainement sera un élément d'information essentiel. Il est d'ailleurs précisé que le Conseil Régional pourrait faire des questionnaires complémentaires dans les secteurs non couverts par une enquête ménages, ce qui pourrait être le cas en ce qui concerne la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Monsieur FACQ souligne l'importance de réaliser un crématorium, en terme d'équipements manquants sur le territoire.

Monsieur LABIT souligne qu'il serait intéressant de se pencher sur le SCOT de l'agglomération de Sète s'il existe, car cette agglomération comporte pas mal de similitudes avec le Boulonnais.

Monsieur DELBECQ fait néanmoins remarquer qu'il y a une différence majeure qui est l'accroissement de population, ce qui change beaucoup de choses.

Monsieur COLOMBEL suggère qu'il puisse être posé quelques questions à la fin de l'exposé de manière à ce que les membres du groupe puissent y réfléchir et donner une contribution écrite.

Monsieur PLOUVIN précise que ces questions figureront au terme du compte-rendu.

Les questions sont les suivantes :

- Quelles conséquences de cette rupture entre concentration des biens et services et étalement de la population ?
- Quels enjeux pour nos territoires en terme d'accessibilité pour le SCOT ?
- Quels enjeux en terme de positionnement de nouveaux services pour le SCOT ?
- Quels enjeux en terme d'offre et de création de nouveaux services pour le SCOT ?
- Quel est le rôle du SCOT : Approuver ou faire évoluer nos modes de vie ?

Etaient présents :

Mesdames :	
Brigitte DE PREMONT	Maire de Bellebrune
Marion TISON	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Messieurs :	
Jean COLOMBEL	Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Daniel PARENTY	Maire de Baincthun
Patrick GUCHE	Adjoint au Maire d'Isques
Jean PICQUE	Maire d'Alincthun
Philippe LELEU	Maire de Wirwignes
Bernard DAUDENTHUN	Conseiller Municipal de Wierre Effroy
Joël FARRANOT	Adjoint au Maire de Saint Etienne au Mont
Aimé HERDUIN	Maire de Carly
Alain DENEUVILLE	Conseil Général Pas-de-Calais
Laurent CAUX	Direction Départementale de l'Equipement Littoral
Gérard FACQ	Direction Départementale de l'Equipement Boulogne-sur-Mer
Frédéric FASQUEL	Direction Départementale de l'Equipement Pas-de-Calais
David BOLZAN	Commune d'Outreau
Paul LABIT	Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne- sur-Mer